

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 11/03/2016	Dossier complet le	N° d'enregistrement F01116P0041

1. Intitulé du projet

Construction de 12 maisons en R+1, de 56 logements collectifs en accession en R+3+Attique, de 34 logements en accession en R+2+Attique et de 63 logements sociaux en R+3+Attique et de 210 places de stationnement. Projet situé au 10-12 rue de la Malmédonne à Maurepas longé par la rue de la Malmédonne et par l'Avenue du Béarn

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **TEYSSEDOU**

Prénom **DOMINIQUE**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LNC DELTA PROMOTION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

TEYSSEDOU Dominique - Directeur du Pôle Produits

RCS / SIRET : **181131178181371000115**

Forme juridique **SNC**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Référence(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 36	Travaux de construction d'un ensemble immobilier de : - 11 000 m ² en logements (Collectifs, Intermédiaires et Individuels) soit une surface comprise entre 10 000 et 40 000 m ² SDP.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La construction de ce projet nécessite la démolition de l'entrepôt et des bureaux DECAUX existants, respectivement de 3 904 m² de SDP (Entrepôt) et 526 m² de SDP (Bureaux de 1 étage).

Le projet consiste en la création d'un ensemble immobilier de 170 logements, soit 11 000 m² de SP et 210 places de stationnement.

Le projet se répartit comme suit :

- logements : 90 logements collectifs en accession, 68 logements sociaux et 12 maisons individuelles
- locaux techniques
- places de stationnement (en surface et en sous-sol)
- espaces verts et un merlon de long de la RD13 pour assurer une protection acoustique

4.2 Objectifs du projet

Développé en partenariat avec la Ville de Maurepas, le projet revêt plusieurs objectifs

1/ valoriser un site actuellement à caractère industriel

2/ proposer une offre de logement attractive pour pallier le décroissement de population que connaît la ville depuis les années 1990

3/ contribuer à diminuer le déficit communal en matière de logements sociaux pour répondre à la loi SRU.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le site se situe au sud-est de la commune, entouré par l'Avenue du Béarn (Nord) et la rue Malmédonne (sud).

Le projet nécessite une démolition totale des bâtiments existants.

Le projet prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier de 170 logements répartis en 7 bâtiments (R+3+Attique, R+2+Attique).

et 210 places de stationnement.

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation de cette opération est le suivants :

- démarrage du chantier prévisionnelle : 1er trimestre 2017

- achèvement prévu du chantier : 1er trimestre 2019

Une certification CERQUAL H&E sera recherchée, ce qui permettra notamment au stade de la réalisation de limiter les nuisances (charte chantier vert...) liées au chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Logements répartis en un coeur d'îlot paysager et en sept (7) cages d'ascenseur distribués via deux (2) parkings en sous-sol indépendants avec deux (2) accès pour limiter le flot de véhicules (un accès rue de la Malmédonne, vingt-deux (22) places de stationnement visiteur en surface.

Le coeur d'îlot sera ouvert sur l'extérieur, il bénéficiera d'un traitement paysager spécifique et de cheminements piétons accessibles au nord et à l'est de la résidence permettant ainsi au voisinage de traverser les lieux sans mise en oeuvre d'un grand merlon paysager le long de la rue Malmédonne pour limiter l'impact des nuisances sonores côté rue.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Le projet fera l'objet d'une demande de PC fin avril 2016.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire créant une surface de planchers (SDP) supérieure à 10 000 m².

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette du terrain	8 796 m ²
Surface de planchers (SP) démolie :	4 430m ²
Surface de planchers (SP) totale créée :	11 000 m ²
Nombre maximal de niveaux en sous-sol	1 niveau
Nombre maximal de niveaux en superstructure	R+3+Attique
Places de stationnement : nbre de places supprimées nbre de places créées	210 places dont 22 en surface

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

10/12 rue de la Malmédonne
78310 MAUREPAS

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 21 ' 7.998

Lat. 48 ° 51 ' 23 " 81

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Néant

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

3. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Bâtiment à usage industriel, société DECAUX

Le site est classé en secteur d'Orientation et d'Aménagement (OAP secteur Malmedonne) du PLU approuvé exprimant un processus de densification orienté vers des programmes d'habitat.

Le site se trouve à proximité de zones UBb composé d'ensemble homogène groupés, opérations dites Riboud, majoritairement pavillonnaire.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

le PLU a été approuvé le 31 janvier 2013

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Completez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF CF. Annexe 6 "localisation des ZNIEFF aux abords du site" Les ZNIEFF (type 1 et 2) les plus proches se trouvent à plus de 1.3 km à l'est du site.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à proximité (environ 1.3 km) du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (cf. annexe 7 "espaces protégés"). La seule réserve naturelle nationale proche du site se trouve au nord de Saint Quentin en Yvelines, à plus de 5 km du site.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est couvert par le PPBE (arrêté préfectorale n°SE2012-000 du 2/10/2012) du département des Yvelines, compte tenu de sa proximité avec la RN10. Le site du projet se situe en catégorie 1 du tronçon de la RN10 (300m) (cf annexe 8, "carte stratégique de type A et B"). Les cartes de bruit des grandes infrastructures de transports terrestres et ferroviaires des Yvelines sont publiées par arrêté préfectoral n° SE09-000157 du 5 novembre 2009.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un document valant PPRI. Par arrêté préfectoral du 02/11/1992, d'un périmètre de risque au titre de l'ancien art. R111-3 du code de l'urbanisme qui régit l'utilisation des sols et l'aménagement dans les zones inondables concernées. En application de l'art. L. 562-6 du code de l'environnement, cet arrêté de 1992 vaut PPRI (cf. annexe 9 "périmètre du document valant PPRI). Plusieurs ICPE soumis à autorisation et un site classé SEVESO en seuil bas sont localisés dans les communes voisines mais relativement éloignées. A noter que deux sites sont classés SEVESO seuil haut avec servitude, prescrit le 19 mai 2009, se trouvent au sud du projet mais n'affectent pas directement le lieu du projet (cf. annexe 10 "risques technologiques").
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			Le site n'est pas concerné par la classification BASOL. Le site n'est pas concerné par la classification BASIAS. Une étude environnementale a été réalisée par la société SOLPOL afin d'identifier, quantifier et hiérarchiser les éventuels impacts environnant sur le milieu. 14 sondages ont été réalisés (cf. annexe 14 "Localisation des sondages de l'évaluation environnementale"). L'évaluation a démontré la présence de sources potentielles de pollution visibles au droit du site. L'opérateur traitera les sources pour assurer la comptabilité avec la destination de la construction projetée.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans les zones de répartition des eaux du bassin Seine Normandie au niveau des nappes de l'Albien (cf. annexe 11 "Zone de Répartition des Eaux (Z.R.E.) bassin Seine-Normandie"). Arrêté préfectoral Zone de répartition des eaux Albien-Néocomien pour le département des Yvelines, le 10/04/2004.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 1.4km de distance du projet. Il s'agit d'une directive oiseau. Une directive habitat est également localisée à plus de 5km à l'est du site. (cf. annexe 12 "Espaces classés en zone Natura 2000")
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve aux environs de deux monuments historiques ponctuels et d'un ensemble monumental mais pas dans leurs champs de visibilité (500m). (cf. annexe 13 "Les monuments historiques")

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non toutefois en fonction du suivi piezométrique la nécessité de rabattement de nappes pendant le chantier pourra être envisagée.
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit des terrassements pour réaliser les sous-sols. Une partie des terres est ré-utilisée in situ pour édifier le merlon paysager.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà bâti. Il ne comprend pas de faune et de flore remarquables.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir paragraphe 5.2, le projet est situé hors des périmètres sensibles.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un document valant PPRI (arrêté préfectoral du 02/11/1992). cf. annexe 9 "Périmètre du document valant PPRI".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rapport de l'évaluation environnementale révèle que les HCT, HAP et COHV mis en évidence au droit des futurs espaces paysagers et voiries, présentent un risque potentiel, entre autres, dans le cas de contacts cutanés, d'ingestion de sol ou d'inhalation de poussières. Dans le cadre des aménagements, la création d'un recouvrement en surface (terre végétale ou remblais d'apport sains sur une épaisseur minimale de 30 cm au droit des espaces paysagers ou enrobé au droit des voiries) avec grillage avertisseur à la base, permettra de s'affranchir de ces risques (les seuls retenus au regard des concentrations mesurées et des aménagements). Le Batiment existant sera désamianté avant démolition.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve dans le périmètre des contraintes accoustiques au voisinage de la RN10 (cf. annexe "Cartes stratégiques de type A et B").
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En ne se limitant qu'au terrassement, l'évaluation environnementale prévoit un volume total excédentaire en matériaux d'environ 18 570m³: 3 570m³ de matériaux, soit environ 6426T, pourraient être destinés à une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). 15 000m³ de matériaux, soit environ 19 500m³ foisonnés, pourraient être destinés à une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI).</p> <p>Le projet n'engendre pas de production de déchets à l'exception des déchets ménagers des logements.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de production de déchets à l'exception des déchets ménagers des logements.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles

Pas d'avis de l'autorité environnementale sur des projets à proximité, sur le site de la DRIEE.

Aucun autre projet n'est envisagé à proximité du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne met pas en cause de sites sensibles et ne présente pas d'enjeux environnementaux importants.

Il est d'une importance moyenne.

Les procédés de démolition / terrassement / construction sont de techniques courantes.

Une étude d'impact sur l'environnement ne semble pas nécessaire.

3 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée , <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) , <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain , <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé , <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau , <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Localisation des ZNIEFF aux abords du site
Annexe 7 : Espaces protégés
Annexe 8 : Carte stratégique des bruits de type A et B
Annexe 9 : Périmètre du document valant PPRI
Annexe 10 : Risques technologiques
Annexe 11 : Zone de répartition des Eaux (ZRE) bassin Seine Normandie
Annexe 12 : Espaces classés en zone Natura 2000
Annexe 13 : Les monuments historiques
Annexe 14 : Localisation des sondages de l'évaluation environnementale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **BOULOGNE BILLANCOURT** le, **10 MARS 2016**

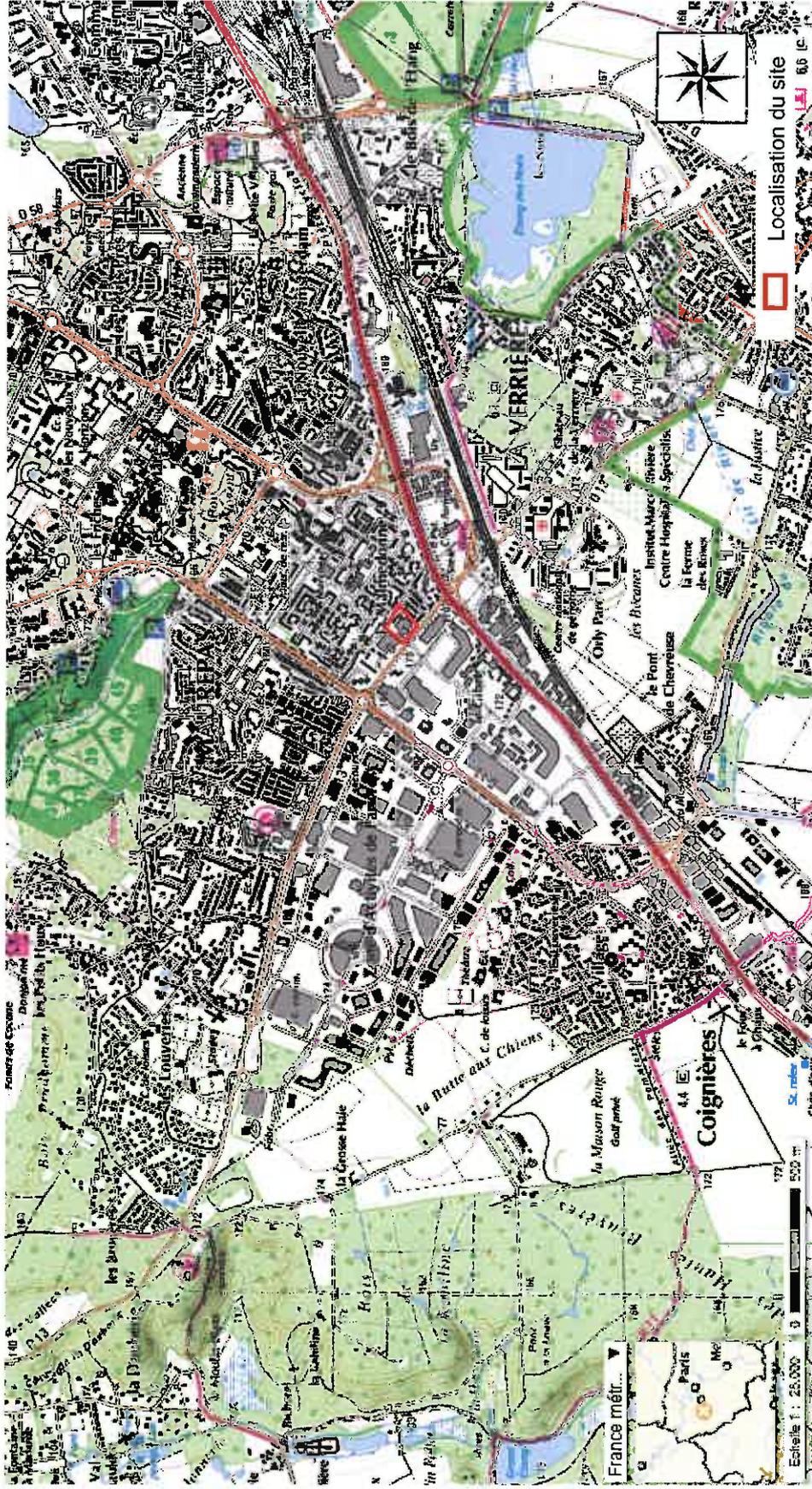
Signature

DOMINIQUE TEYSSÉDOU

SNC SNC DELTA PROMOTION
 50 Route de la Reine - CS 50040
 92773 Boulogne Billancourt Cedex
 Capital de 1 000 €
 RCS NANTERRE N° 813 178 837
 NANTERRE 92 813 178 837

Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

Annexe 2 : Plan de situation



Source : IGN



MAUREPAS
1756-CFH-MAU

PLAN DE SITUATION

1/25 000
MARS 2016







JDecaux





JCDecaux

JCDecaux

JCDecaux

JCDecaux

BX-867-SN

service entretien





PHOTOGRAPHED

S

1.5.1
1.5.2
1.5.3
1.5.4
1.5.5
1.5.6
1.5.7
1.5.8
1.5.9
1.5.10
1.5.11
1.5.12
1.5.13
1.5.14
1.5.15
1.5.16
1.5.17
1.5.18
1.5.19
1.5.20
1.5.21
1.5.22
1.5.23
1.5.24
1.5.25
1.5.26
1.5.27
1.5.28
1.5.29
1.5.30
1.5.31
1.5.32
1.5.33
1.5.34
1.5.35
1.5.36
1.5.37
1.5.38
1.5.39
1.5.40
1.5.41
1.5.42
1.5.43
1.5.44
1.5.45
1.5.46
1.5.47
1.5.48
1.5.49
1.5.50
1.5.51
1.5.52
1.5.53
1.5.54
1.5.55
1.5.56
1.5.57
1.5.58
1.5.59
1.5.60
1.5.61
1.5.62
1.5.63
1.5.64
1.5.65
1.5.66
1.5.67
1.5.68
1.5.69
1.5.70
1.5.71
1.5.72
1.5.73
1.5.74
1.5.75
1.5.76
1.5.77
1.5.78
1.5.79
1.5.80
1.5.81
1.5.82
1.5.83
1.5.84
1.5.85
1.5.86
1.5.87
1.5.88
1.5.89
1.5.90
1.5.91
1.5.92
1.5.93
1.5.94
1.5.95
1.5.96
1.5.97
1.5.98
1.5.99
1.5.100

1.5.101
1.5.102
1.5.103
1.5.104
1.5.105
1.5.106
1.5.107
1.5.108
1.5.109
1.5.110
1.5.111
1.5.112
1.5.113
1.5.114
1.5.115
1.5.116
1.5.117
1.5.118
1.5.119
1.5.120
1.5.121
1.5.122
1.5.123
1.5.124
1.5.125
1.5.126
1.5.127
1.5.128
1.5.129
1.5.130
1.5.131
1.5.132
1.5.133
1.5.134
1.5.135
1.5.136
1.5.137
1.5.138
1.5.139
1.5.140
1.5.141
1.5.142
1.5.143
1.5.144
1.5.145
1.5.146
1.5.147
1.5.148
1.5.149
1.5.150
1.5.151
1.5.152
1.5.153
1.5.154
1.5.155
1.5.156
1.5.157
1.5.158
1.5.159
1.5.160
1.5.161
1.5.162
1.5.163
1.5.164
1.5.165
1.5.166
1.5.167
1.5.168
1.5.169
1.5.170
1.5.171
1.5.172
1.5.173
1.5.174
1.5.175
1.5.176
1.5.177
1.5.178
1.5.179
1.5.180
1.5.181
1.5.182
1.5.183
1.5.184
1.5.185
1.5.186
1.5.187
1.5.188
1.5.189
1.5.190
1.5.191
1.5.192
1.5.193
1.5.194
1.5.195
1.5.196
1.5.197
1.5.198
1.5.199
1.5.200

**DEPARTEMENT DES YVELINES
 COMMUNE DE MAUREPAS**

10 et 13 Rue de la Malmédone
 Avenue du Béarn

Cadastéré section AO n° 587

**PLAN TOPOGRAPHIQUE
 ET DE DELIMITATION**

Opération CFH

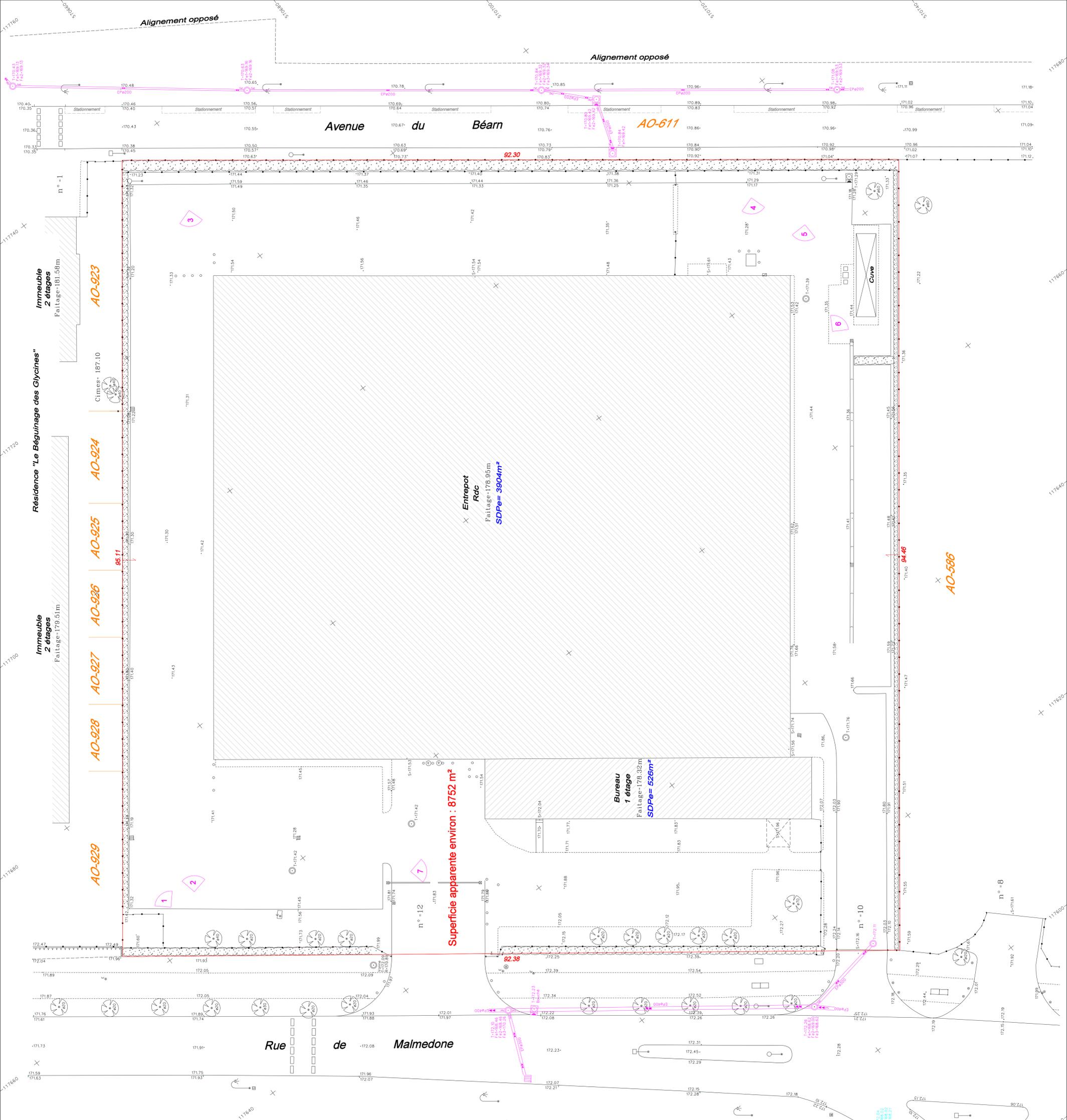
Superficie de l'opération aux limites provisoires : 8752 m²

Provisoires
 Le périmètre de la propriété a été établi d'après le relevé des limites apparentes
 et des signes visibles de possession sans bornage contradictoire avec les riverains.
 Les cotes et superficies définitives ne pourront être fournies qu'à l'issue de ce bornage.

E.C.H.E.
 ECHELLE : 1/200
 Dossier N° 16122 DATE : 27 Janvier 2016
 NIVELLEMENT NORMAL (IGN 89) - SYS. COORD. LAMBERT I

Légende :

-  Mur privatif
-  SDPe Surfaces De Plancher estimées
-  Prises de vues



Superficie apparente environ : 8752 m²

**Bureau
 1 étage**
 Faîtage=178,32m
 SDPe= 626m²

**Entrepot
 Rdc**
 Faîtage=178,95m
 SDPe= 3904m²

**Immeuble
 2 étages**
 Faîtage=181,56m
 AO-923

**Immeuble
 2 étages**
 Faîtage=179,51m
 AO-924

AO-925

AO-926

AO-927

AO-928

AO-929

AO-929

AO-929

AO-929

AO-929

AO-929

AO-929

AO-929

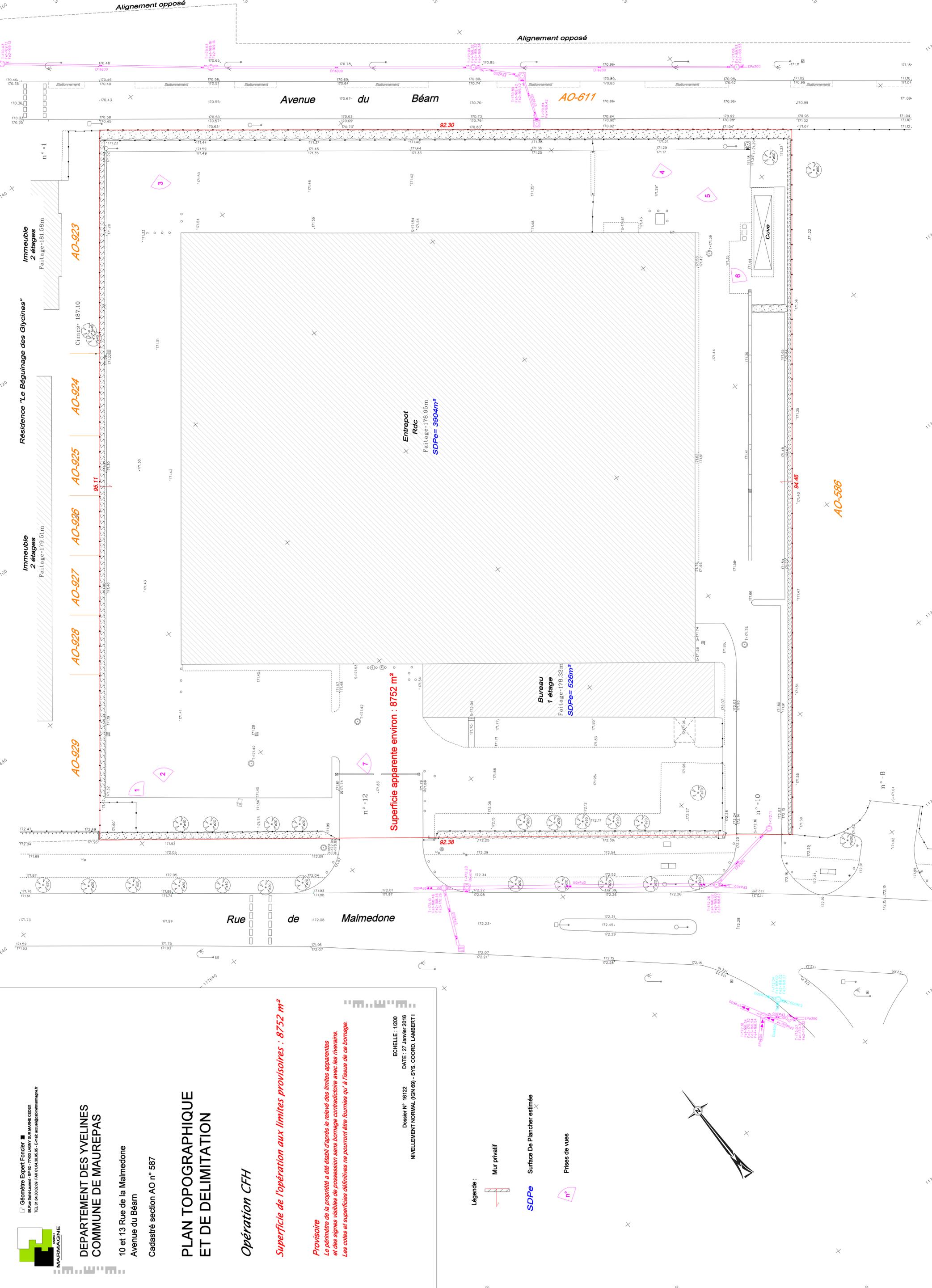
AO-929

AO-586

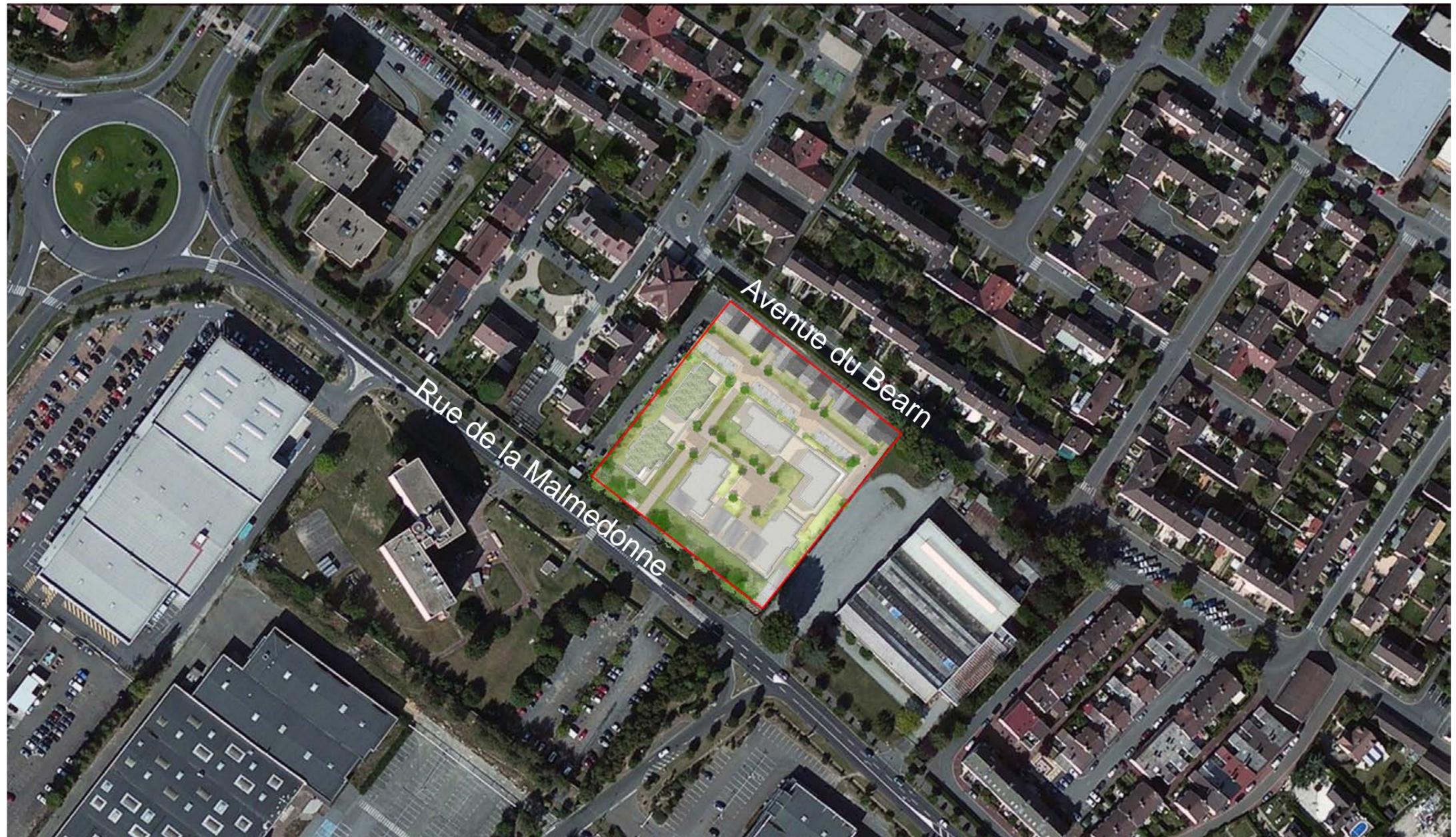
AO-611

Avenue du Béarn

Rue de Malmédone

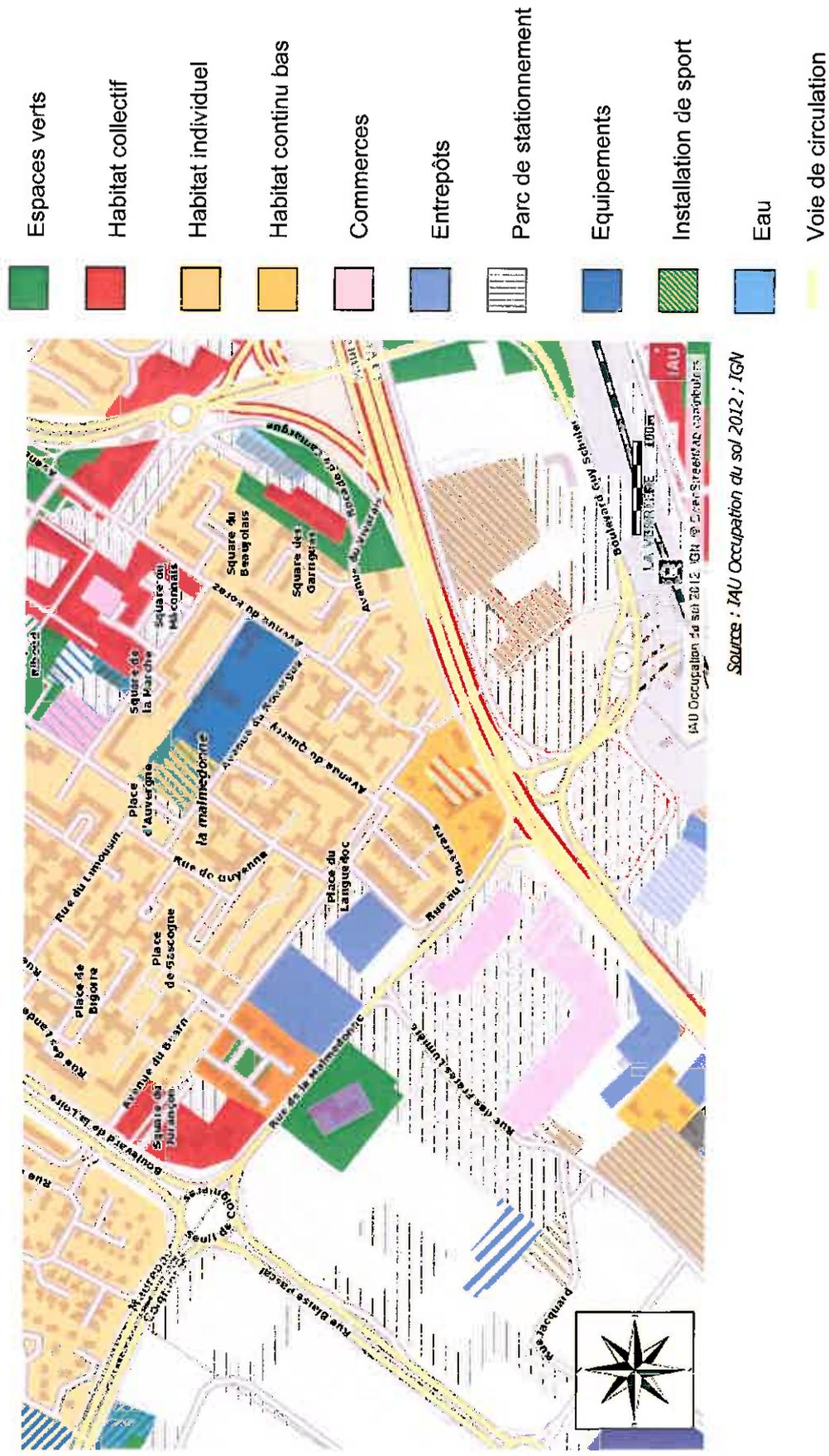






Demande d'examen au cas par cas pour l'opération de construction de logements à MAUREPAS (78)

Annexe 5 : Plan des abords du projet



Source : IAU Occupation du sol 2012 ; IGN